

## Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

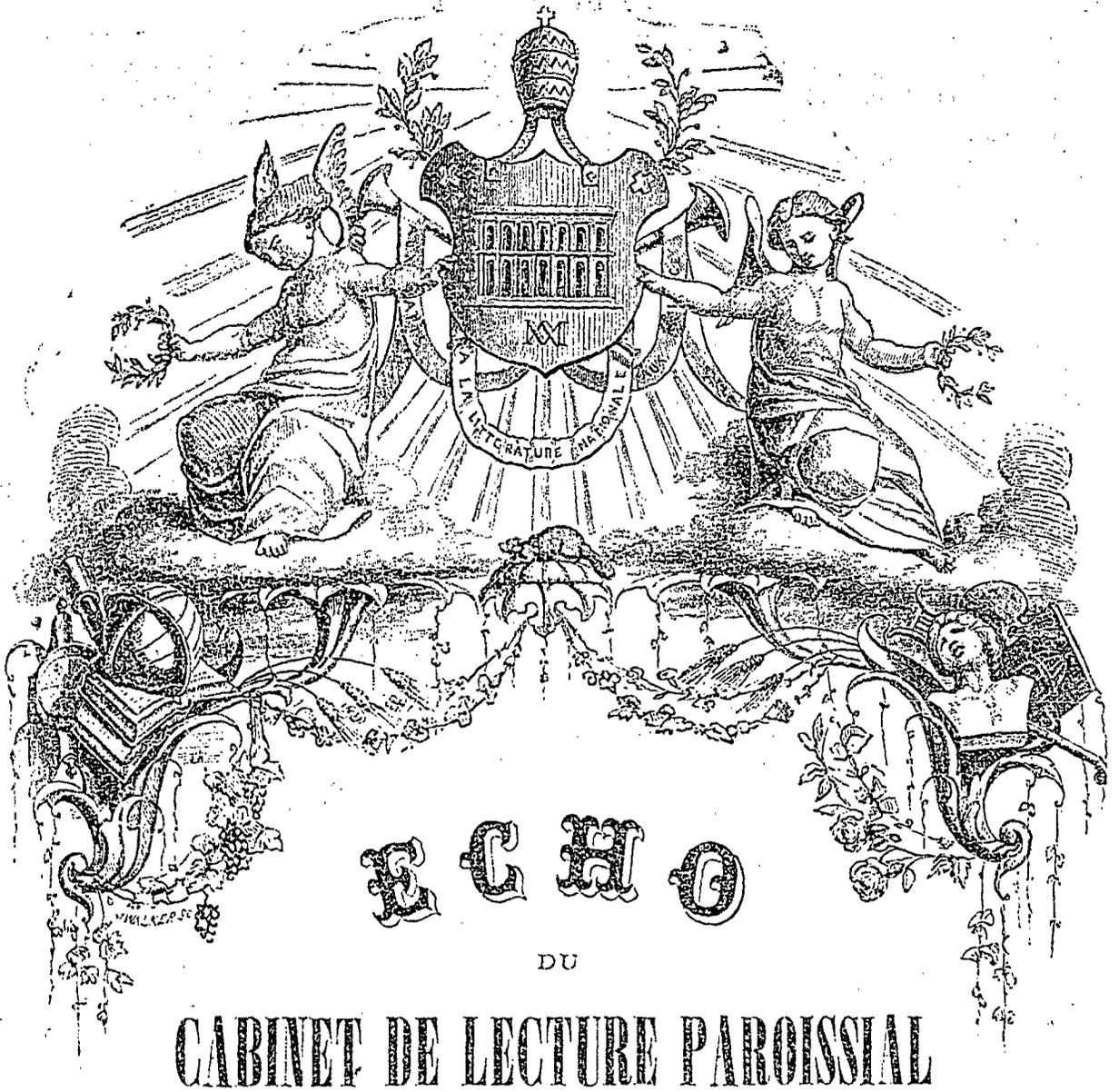
The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /  
Couverture de couleur
- Covers damaged /  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /  
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /  
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /  
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /  
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion  
along interior margin / La reliure serrée peut  
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la  
marge intérieure.
  
- Additional comments /  
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /  
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /  
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /  
Comprend du matériel supplémentaire
  
- Blank leaves added during restorations may  
appear within the text. Whenever possible, these  
have been omitted from scanning / Il se peut que  
certaines pages blanches ajoutées lors d'une  
restauration apparaissent dans le texte, mais,  
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas  
été numérisées.



Vol. V.

Montréal (Bas-Canada), 15 Septembre 1863.

No. 18.

SOMMAIRE.—Chronique de la quinzaine.—*L'Union Catholique*, lecture par M. le Dr. Desrosiers.—Feuilleton : *Les Complices*, par Claude Vignon, (suite).—Musique : *Piété*, romance, paroles d'Oscar Max, musique de Vital Mercier.—Un peu de tout.

### CHRONIQUE DE LA QUINZAINE.

Montréal, 14 septembre 1863.

Le monde politique et la presse européenne ne détournent pas les yeux de la ville de Francfort, où, comme nous l'avons dit dans notre dernière revue, se règlent les destinées de la question allemande ; l'une enregistre journallement les faits qui se produisent, l'autre cherche à deviner les secrets de l'avenir. Tous les partis s'accordent à applaudir à l'Autriche et à sa po-

litique. Il est vrai qu'elle réunit en ce moment les suffrages de l'opinion publique allemande, mais cette popularité sera-t-elle de longue durée ? c'est ce dont on est porté à douter. Le dualisme qui, depuis si longtemps divise l'Allemagne, existe toujours : l'Autriche profite aujourd'hui de toute la popularité perdue par sa puissante rivale, mais la Prusse peut du jour au lendemain reprendre sa prépondérance.

Quoiqu'il en soit, ce que nous savons jusqu'ici des délibérations du Congrès nous fait incliner à croire que l'œuvre de la réforme allemande se poursuit avec succès. Déjà parmi les principaux articles qui ont été adoptés dans les dernières séances, on cite l'article 11 relatif à la législation fédérale et l'article 14 sur les finances de la confédération. L'article 11, qui règle l'exercice du droit de paix et de guerre, a

été modifié de manière à n'en faire plus qu'une paraphrase de l'article 17.

Ce sont, d'un autre côté, les propositions autrichiennes qui ont prévalu pour la formation de l'assemblée des délégués; elles ont été adoptées à l'unanimité. La chambre des délégués se composera, ainsi que son nom l'indique suffisamment, de députés nommés par les chambres législatives des divers Etats; elle sera une représentation populaire, non de la nation allemande, mais des puissances confédérées. En adoptant ces mesures, le Congrès a prouvé qu'il entend rester dans les conditions du droit public allemand consacrées par les traités de 1815; qu'il est décidé à respecter toutes les nationalités qu'enferme le territoire germanique; en un mot, qu'il cherche à améliorer les institutions fédérales dans la forme sans rien innover au fond.

Au reste, ce ne sera guères que dans quelques jours que l'on connaîtra en entier le résultat de ces conférences.

La question mexicaine qui avait été reléguée au second plan de la préoccupation publique, s'est trouvée tout-à-coup ramenée au premier par la nouvelle que le cabinet de Washington aurait adressé au gouvernement Français une protestation contre le rétablissement du régime monarchique au Mexique, et qu'il aurait en même temps conclu avec la Russie un traité d'alliance offensive et défensive. Mais cette nouvelle a été démentie par la plupart des journaux, notamment par la *France*. Il n'en est pas moins vrai, cependant, que l'Archiduc Ferdinand-Maximilien a accepté, du consentement de son frère l'Empereur d'Autriche, la couronne du nouvel empire mexicain. Le *Mémorial Diplomatique*, — journal écrit par un comité d'écrivains français haut placés et bien renseignés, — qui annonce ce fait, ajoute que c'est du mois d'octobre 1861 que datent les premières ouvertures faites à la cour de Vienne au sujet de la candidature de l'Archiduc Maximilien au trône du Mexique; l'empereur François-Joseph répondit alors que, tout en appréciant à sa juste valeur la préférence accordée à sa dynastie, il laissait son frère seul et unique arbitre de se décider lorsque serait venu le moment de prendre une résolution définitive.

A côté de la question allemande et du Congrès de Francfort, le Congrès Catholique de Malines appelle l'attention publique. On s'y occupe de la liberté sous ses diverses formes: liberté religieuse, liberté politique, liberté de la charité, de l'enseignement et de la presse. De forts bons discours y ont été prononcés, mais les honneurs de ces conférences ont été pour M. de Montalembert qui en a prononcé deux très-remarquables; l'un sur *l'Eglise libre dans*

*l'Etat libre* et l'autre sur la *liberté des cultes*. Dans son premier discours, l'illustre orateur a fait l'éloge de la constitution belge qui, suivant lui, est "la meilleure, la moins imparfaite de toutes."

Le triste rôle joué par la diplomatie dans le drame polonais ne paraît pas encore terminé. Les notes officielles des trois grandes puissances européennes ont été remises le 24 août au prince Gortschakoff; mais cette remise ne peut être considérée comme officielle, puisqu'en l'absence de l'Empereur Alexandre—qui est à se promener dans le nord de la Russie—elles ne peuvent donner lieu à aucune conversation diplomatique: il faudra donc encore attendre le bon plaisir du czar. Pendant ce temps-là la Russie poursuit son œuvre de persécution, l'insurrection s'étend et se redresse avec l'énergie du désespoir, et la diplomatie est impuissante!

Si la Pologne est le théâtre d'une lutte inégale où nous voyons la cause de la liberté aux prises avec la force brutale, les Etats-Unis, eux, ne paraissent pas disposés à faire cesser le spectacle lamentable de cette guerre fratricide que, depuis plus de deux ans, nous sommes forcés de contempler. Chaque parti remporte tour à tour quelques victoires dont l'éclat est obscurci le lendemain par des revers réciproques. Les fédéraux sont actuellement devant Charleston, que depuis plus de trois semaines ils assiègent sans pouvoir remporter un avantage signalé. Pendant ce temps, les rangs décimés des deux armées se fortifient de nouvelles recrues que la conscription leur fournit pour les jeter en pâture à ce sol entièrement des deux cabinets de Washington et de Richmond.

Dans notre petit Canada, nous n'en sommes pas encore, Dieu merci! à ces luttes barbares, et depuis un mois que nos législateurs sont réunis, il n'y a pas l'ombre d'apparence que notre Parlement soit d'ici à longtemps rougi de sang humain. En revanche, nous avons assisté, dans la dernière quinzaine du mois d'août, à la discussion de la question de vie ou de mort qui se présente invariablement, dès la première session, pour chaque nouveau Ministère. Les débats sur l'Adresse ont absorbé quinze jours pendant lesquels beaucoup de paroles, beaucoup d'argent ont été dépensés, mais peu de législation faite; un amendement, portant que le Ministère MacDonal-Dorion a été formé inconstitutionnellement, présenté par l'Hon. M. Sicotte, a été rejeté par une majorité de trois seulement. Après cela nos députés se sont mis à l'œuvre et se sont occupés de mesures législatives dont la principale est un projet de loi de milice qui a motivé, en grande partie, cette session extraordinaire. Ce projet de loi qui paraît rencontrer l'approbation de la majo-

rité de nos législateurs va, selon toute probabilité, être adopté. Alors, et après le vote des subsides, les Chambres seront ajournées; on s'attend à ce que l'ajournement se fera vers la fin de cette semaine ou au commencement de la prochaine.

L'évènement le plus important qui a signalé la dernière quinzaine est sans contredit la retraite de l'Hon. M. Sicotte de notre scène politique qu'il remplissait de son nom depuis onze ans, et sa promotion à la dignité de Juge de la Cour Supérieure en remplacement de M. le Juge Brunneau que des motifs de santé ont forcé de résigner. *L'Echo* mentirait à son titre s'il ne constatait que cette nomination n'a pas précisément rencontré l'approbation unanime de tous ses confrères de la presse politique, non pas que l'on doute de la qualification du nouveau juge à remplir ses hautes fonctions, mais à cause de cette retraite hâtive et prématurée, et des circonstances qui l'ont accompagné.

Mais nous avons tort de rester sur un terrain qui n'est pas le nôtre et qui d'ailleurs, nous nous en réjouissons sincèrement, est en dehors de nos goûts. Nous aimons mieux constater l'empressement avec lequel notre jeunesse des collèges et des convents s'est hâtée de retourner à ses chères études, après six semaines employées aux délassements de l'esprit et au repos physique. Si nous en jugeons par ce qu'on nous dit, le nombre des élèves, dans la plupart des maisons d'éducation, est encore plus considérable que les années dernières.

Nos sociétés littéraires de Montréal, auxquelles, en raison probablement de leurs droits d'afinesse, on octroie de plus longues vacances, n'ont pas encore repris leurs occupations hebdomadaires. Cependant l'Union Catholique a pris les devants: dès le premier dimanche du mois actuel, ses membres avaient le plaisir de se trouver de nouveau réunis.

A l'heure où nous écrivons, notre bonne ville de Montréal se prépare à revêtir ses plus beaux atours, à étaler la pompe et la cordialité de son hospitalité, à l'occasion de la grande Exposition Provinciale qui s'ouvre demain. Déjà les étrangers arrivent en foule de tous côtés. Ce que nous avons vu des préparatifs, ce qu'on nous a rapporté des projets magnifiques des exposants, nous porte à croire que nous aurons cette année un concours agricole et industriel supérieur peut-être à tout ce que nous avons vu jusqu'ici en Canada. Disons, en terminant, que nos exposants canadiens, qui n'ont épargné ni efforts, ni peines, ni travail, se préparent à se relever de cette infériorité humiliante sous laquelle ils ont été si longtemps retenus, et à revendiquer avec succès l'honneur de leur race.

## UNION CATHOLIQUE.

L'Union Catholique a repris Dimanche le 6 courant ses séances régulières interrompues depuis deux mois par la vacance d'usage. C'est avec le plus grand plaisir que nous avons vu un nombre aussi considérable de membres assister à la première séance; cet empressement témoigne hautement en faveur de leur bonne volonté et surtout en faveur de l'excellence de l'œuvre qu'ils soutiennent avec tant de zèle.

Cette séance a été ouverte par le Président, M. Bourassa, qui prononça un discours dans lequel il sut faire une peinture exacte et charmante des bienfaits que l'Union Catholique est appelée à répandre parmi la jeunesse de Montréal. Mr. le Dr. Desrosiers fit ensuite une lecture sur le même sujet; puis, le R. P. Michel, le zélé et infatigable directeur de l'Union, termina par quelques paroles chaleureuses qui, nous n'en doutons pas, ont été parfaitement comprises.

Nous n'hésitons pas à publier de suite la lecture faite par le Dr. Desrosiers à cette séance d'ouverture. Outre son mérite littéraire, elle a encore celui de résumer très-bien l'histoire, la situation actuelle et les tendances de l'Union Catholique. Nous la recommandons vivement à l'attention de nos lecteurs.

Messieurs,

Je n'ai pas vu sans quelque surprise, sur les journaux, l'annonce d'une lecture faite par moi devant l'Union Catholique. Rien de plus inexact en effet. Ceci est le résultat d'un malentendu dont je ne veux nullement, au reste, porter la responsabilité. Le fait est simplement qu'invité à dire quelques mots dans cette première réunion qui suit la vacance, j'ai consenti avec d'autant plus de plaisir qu'il me tardait, comme à vous tous sans doute messieurs, de nous voir encore assemblés pour continuer les utiles travaux entremêlés des amusements si agréables de l'an dernier. Contrairement à l'effet ordinaire d'une vacance, celle-ci, paraît-il, a semblé trop longue à un grand nombre et si ce n'était que la promenade, les fleurs, la verdure et les douces jouissances de la saison dont plusieurs peuvent profiter commodément, nous travaillerions ardemment pour l'abolition des vacances. Je me hâte de rassurer messieurs les excursionnistes et en général les voyageurs de toutes sortes contre ce complot, car les vacances sont nécessaires à plus d'un titre, et, ne fut-ce que pour faire sentir le vide que produit l'interruption de nos séances, ce serait peut-être déjà assez pour engager à les conserver. Pour moi, Messieurs, ainsi que pour mes confrères condamnés à subir pendant ce temps la chaleur et la poussière de nos rues et à voir s'écouler prosaïquement entre deux ramparts de briques nos plus délicieuses journées, nous avions pour nous consoler, à part quelques plaisirs locaux, celui de nous dire que les saisons ne nous dérangent point et que les oiseaux de passage ne trouvent point en nous d'imitateurs fuyant la patrie pour égayer d'autres climats.

Soyez donc les bienvenus vous tous, voyageurs, tou-

ristes, paysagistes, intrépides baigneurs, chasseurs émérites, vous qui aimez l'Union Catholique et qui, comme moi, sans doute, du lieu où vous demandiez à la nature ses plus profondes jouissances, avez paru quelquefois regretter l'heure charmante qui s'écoule en un coin du collège Ste. Marie; soyez les bienvenus vous qui avez, par vos efforts persévérants, contribué à ouvrir à cette institution une voie large et brillante, et qui, par d'utiles travaux, savez rendre nos séances si intéressantes que beaucoup d'étrangers se sont fait un plaisir d'y assister. Il nous faut continuer d'aimer cette année d'une vie abondante et facile le corps auquel nous nous faisons gloire d'appartenir; que les sciences, les arts, la littérature, l'histoire et la philosophie, ayant en tête la religion, se disputent le terrain et jettent sur l'Union Catholique leurs plus éclatants reflets.

Nous n'avons pour cela qu'à déployer nos ressources, car nous comptons dans nos rangs des littérateurs, des poètes, des peintres, des musiciens, des physiciens, des chimistes, nous avons des représentants de la médecine, du droit, du commerce, nous sommes riches, nous sommes au complet; trois cents membres et au-dessus, une bibliothèque qui a peu de rivales ici par le choix et la qualité, puis en perspective un local grand comme l'Union et proportionné à son importance. Nous sommes donc déjà forts, nous pouvons viser à faire de notre Société le modèle des Sociétés de ce genre.

Au reste, personne ne peut l'ignorer, l'Union Catholique a atteint un degré de développement tel, son importance et son utilité sont tellement senties, que de toutes les parties de la ville une voix unanime et sympathique s'élève pour la féliciter et faire pour son succès des vœux sincères. Aussi, la constitution qui lui sert de base est-elle le plus sûr garant d'un progrès toujours croissant: conserver et ranimer l'idée religieuse au cœur de la jeunesse tout en lui faisant continuer les études du collège, lui montrer le charme de la religion et nourrir en même temps son intelligence d'aliments solides, tel est, on le sait, son programme.

Ce but si utile et si précieux ne pouvait manquer de lui attirer l'affection de tous les hommes de bien: nous avons la satisfaction d'en avoir tous les jours des preuves touchantes, en voyant des citoyens d'une haute respectabilité et occupant des positions distinguées nous fournir des témoignages non équivoques de leur aimable générosité et nous encourager autrement que par de simples paroles. On peut dire sans crainte de se tromper qu'il n'existe pas une seule famille à Montréal dont l'affection ne soit acquise à l'Union Catholique et qui ne soit prête à faire des sacrifices pour sa prospérité. J'ai vu plusieurs mères de famille se désoler de ce que leurs jeunes fils ne faisaient pas partie de cette Société "si propre, disaient-elles, à les diriger dans la voie de l'honneur et de la vertu."

En présence de cet encouragement si général que rencontre notre Société, nous devons nous sentir fiers du privilège d'en faire partie et de prendre part aux bienfaits qu'elle répand.

Eh! Qui ne sent, Messieurs, que tout jeune homme, à son entrée dans le monde, a besoin d'une direction pour ne pas s'exposer à des chûtes irréparables? N'est-il pas vrai que, jetés dans le monde à la sortie du collège, sans liens, sans amis véritables, souvent sans guères de connaissances, nous restons confondus dans cette masse de population de goût et de mœurs différentes, qu'isolés, on

ne compte d'abord que comme la goutte d'eau dans l'océan, perdus à travers les 100,000 âmes qui composent notre ville aujourd'hui? N'est-il pas vrai que chacun court risque de rester inconnu et inapprécié dans ce pêle-mêle d'hommes et de choses, noyé dans ce flot envahissant d'une population qui ne demande pas mieux que de nous imposer ses idées et ses mœurs? Eh bien! Messieurs, nous trouvons ici un moyen de nous reconnaître, de nous compter, de nous entendre et de puiser à la même source les principes qui doivent nous guider vers un but commun, le triomphe de la Religion et des Lettres.

A propos des lettres, je ne puis m'empêcher de constater un fait qui est trop général ici pour n'en point faire mention, c'est l'oubli de la littérature française par les canadiens-français, c'est la préférence souvent marquée pour la littérature anglaise: on lit Shakespeare et Walter Scott, et, par une manie d'anglification qui se glisse dans les cerveaux les plus raisonnables d'ailleurs, on sait Lord Byron par cœur, et nos grands écrivains français, Fénelon, Racine, Chateaubriand et Lamartine leur sont connus comme à nous les écrivains chinois. Ceci est un vice d'habitude et d'éducation, et le résultat est que la langue française perd de son importance, que ses beautés sont méconnues et qu'à force d'écrire et de parler la langue de nos vainqueurs, on finit par ignorer ou oublier que la plus riche, la plus féconde, la plus poétique des langues modernes, c'est notre langue, qu'elle est pour notre nationalité le legs le plus glorieux que nous ait fait notre glorieuse mère-patrie.

Québec, Messieurs, peut se vanter de cultiver mieux que Montréal ce précieux héritage, et, il faut le dire bien bas, nous n'avons rien à opposer à ses Garneau, à ses Ferland, à ses Lemoine et à plusieurs autres qui donnent à l'impulsion à notre littérature nationale. Effaçons cette différence aussi tôt que possible, concourons de toutes nos forces à combler cette lacune que beaucoup de personnes sentent sans avoir le courage d'y remédier. Ici nous avons une bibliothèque capable de suffire à peu près à tous les besoins, mais elle n'est peut-être pas encore assez fréquentée; il ne suffit pas d'être membre et d'assister aux réunions, il faut encore payer de sa personne, il faut prendre la plume et écrire bien ou mal, c'est en forgeant qu'on devient forgeron; il faut que chacun puisse se dire: la langue française et l'Union Catholique reçoivent de moi tout l'encouragement qui leur est dû.

Il serait beaucoup à souhaiter pour nous, Messieurs, que l'Union Catholique, en même temps qu'elle compte comme la grande société religieuse de Montréal, pût en devenir le centre littéraire et scientifique où de toutes parts on viendrait prendre le goût de la saine littérature, où l'on viendrait admirer la beauté et la richesse de notre langue, et apprendre que la jeunesse de Montréal travaille pour former des orateurs et des écrivains. Si l'amour des richesses, si la soif des honneurs remue tant d'intelligences, fatigue tant de cerveaux, pourquoi ne donnerait-on pas aux jouissances si pures et si douces de l'intelligence un peu de ce temps que l'on consacre à des plaisirs trop souvent suivis d'amers regrets? pourquoi ne donnerait-on pas l'exemple? pourquoi, appuyé sur la religion et marchant sous le drapeau national, ne donnerions-nous pas à Montréal le spectacle de ces luttes oratoires d'où l'on sort toujours plus fort et plus animé? Je vois, Messieurs, s'élever pour la jeunesse

canadienne de Montréal l'aurore d'un jour plein de brillants succès, je découvre dans tous les regards le désir de faire de l'Union Catholique l'orgueil de la première ville des deux Canadas, le point central de la jeunesse religieuse, l'école du bon ton et des bonnes mœurs.

Mais pour en arriver là, il faut cultiver le talent de la parole, il ne faut pas craindre de s'essayer, il faut faire violence à la paresse comme à la timidité ; les jouissances oratoires sont de celles qui sont les plus propres à captiver l'attention, à soulever l'enthousiasme et à nous conquérir les esprits indécis. Je pense que cette partie est peut-être un peu trop négligée ici. Chacun consent bien à jeter quelques idées sur le papier pour les lire ici, on se prête volontiers à quelques essais, à quelques travaux utiles qu'on lit posément et froidement ; mais l'éloquence, mais le geste, mais le mouvement oratoires si puissants qu'on doute s'ils ne l'emportent par l'effet sur la parole elle-même, on s'en occupe peu ; et pourtant, on sait que le morceau du plus grand mérite lu sans expression ni geste ne nous offre à l'esprit qu'une pâle image des idées qu'il présente ; il n'y a rien d'attachant dans ces tirades monotones débitées sur la même note et sans diversité de ton ni de mouvement. Il faut donc travailler sa voix comme son geste, et ne pas se relâcher dans la voie du perfectionnement.

Il ne faut plus laisser à la tribune populaire, au hustling, qui retentissent bruyamment des accents courroucés de nos jeunes politiques, le soin exclusif de s'ébaucher au hasard des orateurs, il faut ici une école où on puisse être sûr que ni les flatteries ni les haines de partis n'exagéreront dans aucun sens l'effet d'un discours. Il est certain que plusieurs beaux talents s'ignorent eux-mêmes et restent perdus pour avoir manqué l'occasion de s'exercer, et que par indifférence on laisse s'enfouir dans le secret une des plus belles facultés qu'il soit donné à l'homme de posséder, un des plus beaux dons que Dieu ait fait à sa créature, celui de faire retentir sa pensée aux oreilles, de la faire voir et toucher, pour ainsi dire, de remuer les cœurs, de gouverner à son gré les volontés et les passions humaines.

Cet art si difficile et souvent dangereux, s'il manque de guide et de frein, peut se développer ici tout à son aise sans craindre d'errer : des personnes expérimentées et sûres pourront juger la forme comme du fond des discours ainsi que de la déclamation. Le Réverend Père que nous avons le bonheur d'avoir comme directeur se fait un plaisir de réviser un travail, de donner un conseil, de régler une déclamation et de rassurer chacun contre les terreurs du public.

Profitons donc, Messieurs, de cet heureux moyen qui s'offre à nous pour cultiver l'art de la parole sans perdre de vue les autres branches de travail qui sont à notre choix ; et que si jamais, ce qu'à Dieu ne plaise, notre religion et notre nationalité devenaient en péril, l'Union Catholique puisse fournir, avec des bras pour les défendre, des voix fortes et éloquentes pour les protéger et les sauver.

## FEUILLETON :

## LES COMPLICES.

(Suite.)

XVIII

Déjà depuis quelque temps Rouvenac était parti pour Paris, où l'appelait, dit-il, la mort d'un parent dont il devait hériter.

A l'annonce de ce départ, Aristide avait senti comme une sorte de délivrance. Il était affranchi au moins de l'odieuse vue de son complice. Il restait seul et libre vis-à-vis de lui-même. Et qui donc eût osé seulement rapprocher du crime son nom, à lui, l'intègre ?

Tandis qu'Aristide, muet et sombre, marchait de long en large dans son cabinet, M. Bernier le père le contemplait et se reprochait presque l'inflexibilité qu'il avait montrée quelques semaines auparavant. Il remarquait les ravages que faisaient le travail et la lutte sur ce visage d'homme encore jeune et déjà marqué par la fatigue comme celui d'un vieillard ; et il se demanda si, depuis quelque temps, des rides nouvelles ne s'étaient pas creusées sur le front de son fils ; les rides sinistres de la désespérance, les rides qui se gravent aux visages de ceux qui s'abandonnent et renoncent à leur part de la vie.

Il fit, peu à peu, un retour sur lui-même, retour de vieillard et de père. Il se demanda même s'il devait, pour assurer la tranquillité de ses derniers jours, traverser la vie pleine de promesses de son fils... si son repos, celui même de sa femme, devaient être mis en balance avec les intérêts d'Aristide. Il se dit que, peut-être, il retenait au rivage le Colomb d'une nouvelle Amérique ; il s'accusa d'étouffer le génie prêt à prendre son essor. Assurément, depuis quelques jours, — depuis qu'il avait perdu l'espérance de convaincre son père et cessé ses dernières tentatives auprès de lui, — Aristide changeait à vue d'œil...

— Aristide, dit le père vaincu, je pense beaucoup à tes projets d'avenir, à tes légitimes ambitions ; peut-être finirons-nous par tomber d'accord. Après tout, les parents se doivent à leurs enfants...

Un éclair traversa tout à coup les yeux fixes de l'ambitieux. Il se redressa, rentra soudain dans son caractère et osa se mesurer avec la situation.

Son père consentait à lui livrer la fortune de la famille. Il pourrait donc encore saisir l'occasion qui se présentait de monter au pouvoir ? Car devant l'or qu'il avait rapporté la nuit, de la maison du percepteur, il restait misérable et impuissant. Se servir de cet or, n'était-ce pas se dénoncer ?

Il l'avait volé dans un paroxysme de passion et d'ivresse, mais il ne savait qu'en faire à présent.

Dès que les paroles indulgentes du vieux républicain eurent ouvert un horizon à sa vie, qui lui semblait arrêtée court sur le bord d'un précipice, Aristide calcula ses garanties d'impunité, ses chances de succès, et aussi ses moyens d'action.

Son habileté reparut entière. Prêt à profiter de toutes les ressources, il prit en main les cartes bisautées que lui tendait innocemment le brave père, pour cette redoutable partie.

— Sans doute, il y aurait pour Ortaillaud des moyens

de défense, reprit-il, comme si sa pensée, depuis un instant, n'eût été occupée que d'un plaidoyer possible en faveur du meunier. D'abord, qui est-ce qui prouve que Minot est mort assassiné ? Sur une table on voit chez lui les reliefs d'un joyeux souper, fait à deux ou à trois... n'importe ! On trouve son cadavre au fond d'une cave, mais dans quelle situation ? Coupé en morceaux, enterré ? Non pas ! Le percepteur tient en main les clefs de sa cave au vin vieux...

— Ses mains sont crispées... son visage est bouleversé...

— Eh ! l'apoplexie défend-elle des grimaces à ceux qu'elle étrangle ? L'épanchement au cerveau, par quoi qu'il soit provoqué, peut produire un spasme nerveux...

— Des médecins...

— Les médecins se contredisent... Ils se contrediront ! s'écria l'ambitieux avec véhémence.

Le père voyait son fils se reprendre tout à coup à la vie. " J'ai mis le baume sur la plaie, " se dit-il. Mais il se plut à révoiler tout à fait cet esprit plein de ressources qui venait de sortir de la léthargie. Si honnête qu'il soit, d'ailleurs, un avocat aime toujours son état en artiste. Et cela se conçoit. Il y a de grandes jouissances d'esprit dans ce jeu de la logique qui parvient à rendre probables les choses les plus invraisemblables, et douteuses les choses les plus claires.

M. Bernier croyait à la culpabilité du meunier. Il était indigné contre le criminel, et pourtant il désirait que son fils plaidât, et, par conséquent, souhaitait d'obtenir un acquittement.

— Mais, reprit-il, pour continuer en manière d'exercice cet assaut à fleurets boutonnés, comment expliquer les meubles ouverts et le titre de créance trouvé en la possession d'Ortaillaud ?

Un diabolique sourire effleura les lèvres d'Aristide.

Ceci, lui-même se l'expliquait mal ; mais il se complaisait dans l'étude des voies mystérieuses de cette sorte de providence infernale qui venait à son secours.

— A supposer, reprit-il, qu'au milieu d'un repas où les têtes s'étaient échauffées, Minot, à moitié ivre, soit descendu à sa cave, où une attaque d'apoplexie l'a foudroyé, quoi d'étonnant que son ou ses convives profitent de la situation ? Ce n'est pas honnête, mais c'est naturel.

— Tu supposes alors qu'ils auraient volé tout simplement par occasion ?

— Oui. Et d'ailleurs, ont-ils volé ? Minot, je le veux bien, avait reçu une forte part des contributions échues... Mais la justice a retrouvé chez lui quelques valeurs... Lui-même, qui trafiquait sur l'argent, ne peut-il pas avoir disposé du reste pour quelque spéculation, en remettant d'une huitaine de jours son versement aux mains du receveur particulier ? Qui sait quelle était la fortune de Minot, et comment elle était placée ? On ne trouve, après tout, aucune valeur en possession du meunier.

Aristide jouait avec le feu. Il le sentait et se laissait aller à ce jeu dangereux avec une âcre et perverse volupté. Jamais il n'avait connu ces vertiges moraux qui saisissent l'esprit au bord des gouffres et l'attirent comme des mirages.

— Oui, continua-t-il, si le meunier a volé, où est l'argent ?...

Il tremblait de terreur et de plaisir en jetant un coup d'œil oblique sur une certaine armoire de son cabinet.

Et cette nature ardente, qui avait jusqu'alors conte-

nu toutes ses passions, au point même qu'elle en ignorait la puissance, s'étonnait des frémissements inconnus que développaient en elle l'ivresse du danger et les ironies du destin.

— Donc le meunier n'a pas volé. Non. Probablement il a repris seulement le titre de sa dette. La tentation était forte. Et puis, Minot n'a pas d'héritier... Ce qu'il laisse fera retour au domaine public. Si la fraude n'en existe pas moins, elle est plus indirecte... En France, on trouve malheureusement vite des excuses pour qui fait tort seulement à l'État.

— Enfin, tu plaideras les circonstances atténuantes. Je te disais bien qu'il y avait toujours des ressources ! Ah ! si tu tires de là le meunier, ce sera un brillant succès !

— On peut défendre de plus mauvaises causes, reprit Aristide.

## XIX

L'instruction se poursuivit et n'amena pas la découverte du complice supposé du meunier. Celui-ci, qui d'abord avait tout nié, avouait maintenant être allé le 7 septembre, au matin, chez le percepteur, pour reprendre sa créance ; puis après, la conscience embarrasée de ce méfait, s'être dispensé d'avertir la justice.

Mais une nouvelle découverte venait aggraver les charges qui pesaient sur lui.

Dans une perquisition à son domicile, on avait retrouvé la chemise qu'il portait le jour de sa visite chez Minot. Cette chemise était tachée de vin.

Or le vin fin, le vin vieux, ne dépose pas sur le linge une marque de même couleur que le gros vin de campagne. On avait comparé la tache de la chemise avec d'autres faites avec le vin restant chez le percepteur et la nuance se trouvait identique. Donc le meunier avait bu à la table de Minot, — donc il était un des convives du joyeux repas terminé par un cri d'agonie.

Tandis que la mort mystérieuse du percepteur de Savignac occupait les esprits à Sarlat, et fournissait le thème des conversations, M. Bernier père vendait ses métairies aux messieurs de Chasseneuil, pour une soixantaine de mille francs. On ne s'en occupa guère. Le grand procès qui allait être porté devant les assises accaparait tyranniquement les curiosités.

Pour tout le monde, le meunier Ortaillaud était coupable, de vol pour le moins, dans le cas où la mort du percepteur serait le résultat d'une attaque d'apoplexie. Les gens simples se trouvaient convaincus par la tache de vin, par l'ouverture des meubles, par le silence du meunier surtout, et par ses premières dénégations ; les gens qui avaient la prétention de se connaître en jurisprudence criminelle citaient cet axiôme du droit romain : " Cherchez à qui le crime profite ! " et montraient la créance accusatrice qui dénonçait Ortaillaud.

Une seule chose militait en faveur du meunier ; on disait : " Aristide Bernier le défend ! Pour s'être chargé de cette cause, il faut qu'il y ait trouvé un bon côté. "

Alors on disait, non pas sur la culpabilité du meunier, qui paraissait hors de doute, mais sur l'étendue de cette culpabilité : pour les uns, Ortaillaud n'était qu'un voleur ; pour les autres, il était un assassin. Les rapports des médecins transparaissent dans le public, les résultats de l'enquête du juge d'instruction également. Il y eut bientôt deux partis.

Le jour des assises arriva. Elles se tenaient à Périgueux ; mais malgré la distance, malgré surtout les moyens de locomotion, qui, à cette époque, n'étaient point encore faciles, les curieux s'y transportèrent.

Le meunier, devant la justice, montra plus de peur qu'il n'aurait dû. Il se coupa dans ses réponses, il s'embarrassa dans ses explications, parce qu'il était effrayé de la gravité de sa position, et puis parce qu'après tout, il se sentait la conscience chargée d'une mauvaise action—troisième raison qui vaut bien les deux autres, parce qu'il n'était qu'un paysan, et qu'il répondait en patois à des juges qui parlaient français.

On n'augurait rien de bon en sa faveur. Son défenseur prit la parole.

Après avoir repoussé un à un les griefs de l'accusation, après avoir disputé pied à pied le terrain à l'avocat général, avec la science profonde du droit, avec l'habileté particulière qu'on lui connaissait, il se résuma dans une péroraison victorieuse :

« Mais, dit-il si mon client est un assassin, il est un assassin bien adroit, un assassin bien actif ! Comment ! il part de chez lui à sept heures, il y rentre à dix et demie, et, dans cet intervalle, il a trouvé moyen d'abord de faire quatre lieues à pied, pour aller et le retour ; de boire avec le percepteur de Savignac cinq bouteilles de vin que l'on a trouvées vides sur la table, de perpétrer son crime, de fouiller des meubles et d'y trier un certain papier ?

« S'il est un voleur, par contre, il est un voleur bien maladroit ! Il laisse de bonnes valeurs, et il prend le seul papier qui puisse le compromettre !

« Pour un titre de trois mille francs qui le perd, il oublie sept mille francs de valeurs que la justice a retrouvées !

« On dit : Ce sont des valeurs difficiles à négocier. Mais, messieurs, un malfaiteur sait toujours, dans un temps donné, négocier des valeurs quelconques. Et celles-ci étaient au porteur ! Qui donc pouvait savoir les numéros des actions de Minot ? personne n'avait sa confiance. Au lieu donc de prendre ces papiers sans nom et de courir les vendre avant que l'éveil fût donné, que prend Ortaillaud ? une méchante créance à lui personnelle ! et quand il l'a prise, son premier soin n'est pas de la détruire !

« Que le ministère public soit donc conséquent avec lui-même ; et qu'il ne réunisse pas dans mon client tant de rapidité d'exécution et tant d'ineurie, tant d'adresse et tant de naïveté.

« Mais d'ailleurs, si Ortaillaud avait bu la moitié des bouteilles qui ont été vidées à ce repas aux suites funestes, il serait rentré chez lui en état d'ivresse ; et l'instruction constate qu'il semblait inquiet et préoccupé ! L'inquiétude, la préoccupation surtout, appartient essentiellement à l'homme en possession de sa raison.

« Non, messieurs ; non, mon client n'a pas assassiné Minot, qui n'a d'ailleurs pas été assassiné. Il ne l'a pas volé davantage. Ce qui s'est passé, je le vois d'ici, et je vais vous le dire :

« Le 6 septembre, Minot a donné un repas à des amis ou à des gens d'affaires. J'inclinerais plutôt vers cette dernière supposition, car, à Minot, nous ne connaissons pas d'amis intimes. En revanche, il passait pour avare. D'autre part, nous savons qu'il faisait en dessous de ces tripotages d'argent qui ne devraient jamais, sous un gouvernement pûr, souiller les mains

d'un fonctionnaire public !—Enfin !—couvrons sa tombe à peine close, d'un manteau d'indulgence !—C'était le soir—on trouve une lampe sur la table !—Minot aura fait boire, avec intention, ses hôtes pour les rendre faciles à la transaction. Il a bu lui-même, et sa constitution faible et débile s'est trouvée cruellement attaquée par ces excès. Entraîné par l'ivresse même à de nouvelles libations, il est descendu à sa cave pour y prendre du vin. Minot, n'ayant pas de servante, devait bien se servir lui-même.—Et là, un changement brusque de température, un air épais et humide, l'ont saisi. Il est tombé foudroyé. Si, dans le spasme d'agonie que semble indiquer la crispation de ses membres, il a poussé un cri, ses convives n'ont rien entendu. Au bout d'un temps donné, ne le voyant pas reparaitre, ils l'ont appelé—ne l'entendant pas répondre ils ont été le chercher—le trouvant mort, ils ont fui !—Pourquoi fuir ? me dira-t-on ? Eh ! sans doute, il eût été mieux de courir chez un médecin, chez un juge de paix ! Mais il était tard probablement, le médecin et le magistrat demeureraient loin. Bien des embarras pouvaient surgir. Les convives du percepteur étaient étrangers au pays... mal notés peut-être... les affaires d'usure ne se font pas avec des saints !—Ils ont craint pour eux l'accusation qui pèse aujourd'hui sur mon client !... On ne connaissait pas leurs rapports avec Minot. Ils étaient sûrs de n'être recherchés... Tout naturellement ils ont pris le parti le plus commode et le plus sûr.

« Maintenant, Ortaillaud est venu le lendemain comme il vous l'avoue, messieurs les jurés ; il a trouvé la maison ouverte, le cheval à jeun. En attendant le maître du logis il a goûté au vin ; ne le voyant pas venir il l'a cherché, puis trouvé. Alors, comme il l'avoue encore avec regret, au moment de sortir, une funeste tentation l'a saisi. Et la faute contre la probité une fois commise, lui non plus n'a pas voulu aller éveiller la justice.

« Voilà tout, messieurs les jurés. Comme moi, vous avez, j'en suis sûr, maintenant la vision claire et nette de ce qui s'est passé. Et plus vous penserez à cette affaire, plus les preuves que l'accusation tournait contre Ortaillaud viendront corroborer mon explication.

« Ceux qui veulent voir en mon client un voleur, disent : Pourquoi le secrétaire et le bureau étaient-ils ouverts ?—Précisément parce que Minot qui traitait une affaire, y aura pris ou remis de l'argent et des papiers !

« Ceux qui veulent voir en mon client un assassin, parlent des empreintes de ses pieds qu'on trouve à l'entour du cadavre dans la poussière de la cave. Et bien oui ! messieurs, sans doute, il reconnaît avoir été dans la cave, y avoir vu et touché le cadavre ! Mais, ces empreintes, elles recouvrent d'autres traces... dont la justice a trouvé les vestiges... Ce sont ces traces, ces traces rendues méconnaissables par les sabots de mon client qu'il faudrait reconnaître et comparer !

Qui pourrait dire la chaleur intense qui montait au diaphragme d'Aristide, tandis qu'il prononçait à haute voix ces terribles paroles ? Qui pourrait décrire les sensations aiguës et vertigineuses qui faisaient battre son poulx à cent dix pulsations par minute, lorsqu'il reprit :

« Cherchez-les donc, les pieds qui ont laissé une première empreinte sur la terre meuble de la cave. Cherchez-les, si vous voulez entendre un témoignage qui

viendra confirmer mon dire, et achever de démontrer l'innocence de mon client !

« Ou plutôt, ne cherchez rien ! Il n'y a pas d'assassins ! il n'y a pas de voleurs ! il y a des hommes égoïstes et indifférents, qui, à moitié ivres, se sont effrayés d'une mort subite. Il y a un malheureux qui, jusqu'alors d'une honnêteté sans reproches, d'une probité sincère, s'est laissé surprendre par la tentation de se soustraire à une lourde charge. Il venait chez le prêteur d'argent pour aliéner entre ses mains une partie de son bien, il était poussé par la gêne, par la ruine imminente, une bien mauvaise conseillère ; il se repent, messieurs, il espère en votre indulgence : moi, j'en appelle à votre justice !... »

Chose étrange ! jamais le savant avocat de Sarlat n'avait parlé avec cette abondance et cette facilité. On sait que, jusqu'alors, Aristide poursuivait infructueusement l'éloquence. D'avocat consultant il passait orateur. Le Démosthènes de la petite ville avait-il assoupli sa langue épaisse avec des sophismes comme celui de l'Attique avec des cailloux ? L'éloquence jaillit-elle de certaines pressions morales ? obéit-elle forcément à l'appel de la nécessité ?

Quoi qu'il en soit, le jury déchargea le meunier de l'accusation d'assassinat, faute de preuves. Mais dans l'incertitude, et pour faire une cote mal taillée, — ce qui, soit dit en passant, semble bien souvent être la préoccupation des jurys quand ils ne voient pas très-clair dans une affaire, — Artaillaud fut déclaré coupable de vol avec effraction, et condamné à cinq ans de travaux forcés.

## XX

Il n'y eut dans tout Sarlat qu'un cri d'applaudissement pour l'habile avocat qui venait de sauver une tête aussi compromise que celle d'Ortaillaud.

On compara la cause à des causes célèbres défendues par les plus illustres avocats, et il fut décidé que M. Bernier fils pouvait prendre rang parmi les étoiles du barreau français.

Quand, peu de temps après, le collège électoral de Sarlat fut appelé à élire un député en remplacement de M. Thévenot, nommé pair de France, nul ne fut surpris de voir se présenter aux suffrages Aristide Bernier, qu'un acte sous seing privé faisait, depuis le temps légal, propriétaire du château de Pressenzac, et par conséquent éligible.

Non-seulement on ne fut pas surpris, mais on chercha vainement dans l'arrondissement un homme aussi capable qu'Aristide, de le représenter.

L'opinion était si bien préparée que tous les partis le soutinrent plus ou moins directement. Comme il l'avait prévu d'abord, il eut franchement pour lui le parti avancé et le parti légitimiste, qui s'unirent à cette occasion. Le pouvoir, toujours si puissant en matière d'élection, affecta la neutralité et ne suscita pas de compétiteur sérieux à l'avocat. Au fond, il ne voyait pas en lui un ennemi dangereux et irréconciliable.

Aristide Bernier semblait représenter cette opposition gouvernementale qui avait fait dire au roi Louis-Philippe : « On ne s'appuie que sur ce qui résiste. »

Il devenait donc un des éléments nécessaires aux institutions représentatives. C'est ce que sentaient, en

dehors de toute influence de la sous-préfecture, les hommes du juste-milieu.

Et puis Aristide avait, aux yeux de tout l'arrondissement, un grand prestige : c'était un homme de talent ! Assurément il ne ferait pas à la Chambre la figure effacée d'une machine à voter ! On lirait ses discours dans les journaux ! Il attirerait l'attention sur le pays ! Ce n'était pas à un député de cette valeur que l'on refuserait un pont, une église, un musée !...

Il fut nommé à l'unanimité.

Un singulier phénomène s'accomplissait dans l'âme d'Aristide Bernier, tandis que la fortune semblait ainsi le prendre par la main et le conduire dans des voies aplanies, tandis que, par un de ces jeux de la destinée, si étranges que l'on se demanderait volontiers quelle puissance la gouverne, il recevait la preuve la plus éclatante de la confiance et de l'estime de ses concitoyens. Ce fut d'abord comme une sorte de vertige. Les notions du juste et de l'injuste, du vrai et du faux, du rêve et de la réalité se confondaient dans son âme. L'habitude du flegme extérieur, le tact de diplomate qu'un long exercice avait donné à l'ambitieux avocat, enfermaient son âme houleuse comme en une sorte de gaine imperméable à la curiosité publique, imperméable même aux orages intérieurs.

Jusqu'à quel point le physique influe-t-il sur le moral ? Jusqu'à quel point l'homme se prend-il à la propre comédie qu'il joue ? Questions profondes si l'on veut les creuser et les suivre dans tous les développements qu'elles fournissent.

Aristide, d'abord entraîné à la remorque par la fortune, pour ainsi dire, d'abord servi malgré lui par elle, et protégé par ce maintien compassé qui était devenu pour lui une seconde nature, Aristide en vint à prendre les rênes de la situation, à la dominer, à soumettre comme une cavale domptée cette fortune capricieuse qui l'avait choisi pour favori, en une heure de folie.

Et comme toute conscience, même la plus facile à satisfaire, a besoin de se donner des prétextes et des excuses, il s'en créa.

Cette défense du meunier, qui lui avait été une ressource, il s'en fit un mérite. Il ne se dit pas qu'il était l'auteur du déshonneur d'un homme, des trames d'une famille qui avait vu son chef au pied de l'échafaud ; non ! il se dit seulement que, sans son plaidoyer, le malheureux Ortaillaud eût été condamné à mort !

Quant à l'assassinat de Minot, son ancien camarade, quant au vol, il y pensait le moins possible. Y avait-il donc pensé avant l'action ? Point du tout. Mais la colère et l'ivresse sont mauvaises conseillères... Et puis, était-ce donc bien vrai, que lui, dans l'ombre, d'une crispation des mains... — Et Rouvenac ? que faisait-il alors ?... Oui ! ce Rouvenac maudit, il avait été l'inspirateur assurément !... N'avait-il pas dû être l'exécuteur aussi ?

Et l'or volé ?... L'or volé !... fallait-il donc tout laisser à Rouvenac ?

Le résultat de ce travail intellectuel fut, chez le nouveau député, une horreur profonde pour Raoul de Rouvenac, son condisciple, son adversaire, puis son complice.

D'ailleurs, à la Chambre, il alla s'asseoir au centre gauche, et fit un excellent discours qui fut reproduit par tous les journaux et attira fort l'attention du ministère.

Il s'était logé rue de Bourgogne, au second, dans un petit appartement bien simple. Pas de salon, un cabinet tendu de papier vert, meublé de chaises et de fauteuils en crin. Au milieu du cabinet un bureau chargé de journaux : au fond une bibliothèque ; entre les fenêtres, un buste de Sénèque. Enfin, que l'on se figure l'humble et sévère retraite d'un patriote.

## XXI

La session 1846-47 ne trouva pas Aristide Bernier dans l'appartement de la rue de Bourgogne. Sa position alors était changée.

Il habitait, rue des Saints-Pères, un pavillon, au fond d'un jardin. Sans être luxueux, ce logis avait grand air.

Un laquais en livrée attendait à la porte les visiteurs pour les débarrasser de leurs paletots. Une lampe suspendue éclairait l'anti-chambre, car c'était le soir. Les portes du salon hautes et battantes s'ouvraient sans bruit. Les arrivants entraient sans être annoncés et se mêlaient à une réunion d'hommes, présidée par une seule femme. La réunion était animée ; la femme était belle.

Aristide Bernier avait ce visage serein et digne, cette prestance représentative toute particulière qui appartiennent à l'orateur et à l'homme d'Etat.

Il parlait du ton posé, mais péremptoire, qui décèle un chef de parti. Et les autres l'écoutaient, attendaient, pour se décider dans une question, qu'il eût émis son avis.

La femme préparait des tasses de thé et les offrait en silence.

Devenu le chef d'une des fractions les plus importantes de la Chambre, Aristide Bernier s'était marié à la fille d'un conseiller d'Etat. Sa fortune, sans être citée parmi les plus brillantes, passait pour *honnête*, comme on dit vulgairement par un de ces artifices de langage qui enlèvent aux mots leur valeur propre, pour leur en donner une conventionnelle.

Le château de Pressenzac était payé depuis longtemps ; et plusieurs entreprises industrielles, qui s'honoraient de faire figurer son nom parmi leurs patronages les plus respectés, lui avaient constitué une certaine fortune mobilière.

A l'heure présente il tenait à la Chambre une position si considérable qu'on ne doutait point qu'il ne devint ministre, si le roi, poussé par l'ébullition de l'opinion, prenait le parti d'accorder quelques satisfactions au parti avancé.

Aristide à la Chambre demeurait assis à gauche, mais point aux extrémités. Il n'avait jamais donné de profession de foi d'ensemble, en sorte qu'il eût été difficile à ses amis de formuler nettement son idéal politique. Mais dans toutes les questions de détail il se rangeait toujours du côté de la démocratie. Toutefois, dans certaines circonstances importantes, on l'avait vu tout à coup prendre un parti diamétralement opposé à celui qu'on attendait de lui. Après avoir laissé passer le premier étonnement, il donnait ses raisons, et on les trouvait bonnes.

On disait : " Il se réserve pour quand il sera ministre."

Chaque soir les députés de son parti se réunissaient chez lui, et y recevaient le mot d'ordre du lendemain.

Au moral, le travail qui commençait en lui lors de

son élection avait apaisé les remords, les doutes et les scrupules. Il en était venu à établir la paix dans son âme et à y réinstaller l'estime. La soirée du 6 septembre, le petit percepteur et Rouvenac, il avait tout oublié comme un mauvais rêve, comme un cauchemar. Rien dans sa vie actuelle ne venait lui rappeler ce funeste souvenir. Depuis longtemps Rouvenac, qui avait fait des affaires de Bourses assez bonnes d'abord, puis très-mauvaises, était parti pour l'étranger.

Entouré d'estime, salué du titre d'honnête homme par toutes les voix qui arrivaient à ses oreilles, Bernier s'enveloppait de l'opinion comme d'un manteau ouaté qui le tenait chaudement, qui le préservait des chocs extérieurs, qui l'isolait du passé.

Oui ! chose étrange peut-être, mais chose vraie, il avait fini par croire à sa réputation ; il disait, sans entendre de révoltes dans sa conscience : " Nous autres, honnêtes gens !"

Et même il méprisait volontiers autrui, car le mépris des autres est souvent comme un piédestal sur lequel on exalte l'estime de soi-même.

## XXII

Donc l'âme d'Aristide Bernier, rassérénée, plane libre au-dessus des agitations de la conscience. Non ! car s'il a terrassé la conscience, il n'a pu empêcher les passions de naître en son cœur, d'y faire un progrès latent d'abord, puis rapide.

A côté de l'ambition, qui demeure le pôle de sa vie, est venu l'amour. Cet homme, qui jusque-là, a tenu si bien son cœur fermé qu'aucun sentiment tendre n'y est entré, a tout à coup senti ses résolutions balayées comme par un vent d'orage. Avec étonnement, avec stupéfaction, il s'est aperçu que sans l'amour de sa femme, — de sa femme qu'il a épousée par ambition et par calcul, aucune des joies humaines ne lui est plus de rien.

Dans les natures égoïstes et froides, les passions de la jeunesse repoussées ont de ces étranges retours. Elles se dressent comme le bouet d'une Némésis vengeresse, et frappent sans repos ni pitié leur victime. Elles réduisent en servage les fronts qui n'ont pas voulu porter de joug, et brisent les volontés que ni le respect ni le devoir n'ont pu dompter.

Aristide avait quarante ans. Il était chauve ; son visage fané, plissé par le travail ; son corps, maigri et déjeté, ne pouvaient prétendre à plaire.

Il portait les cheveux qui lui restaient plats et collés aux tempes, des faux-cols roides au-dessus des oreilles, des lunettes. Il avait aussi cet aspect particulier qui dénonce l'homme vieilli et racorni dans un bureau, sans que jamais l'air pur de la liberté, les exercices sains de la jeunesse, les adoucissements de l'amour, aient traversé cette atmosphère comme des courants bienfaisants.

En voyant cet extérieur froid, grave et sec, jamais personne n'eût imaginé que l'amour pût y pénétrer. Mais ce n'était pas de l'amour non plus que ressentait le député de Sarlat, c'est-à-dire un sentiment de dévouement et de bonté. C'était de la passion.

Madame Bernier ne répondait pas à cette ardeur tumultueuse. Entre le mari et la femme la sympathie manquait. La première impression qu'avait reçue madame Bernier, jeune fille, à la vue de son futur époux, ressemblait même à de la répulsion. Il ne fallut rien

moins que les insistances de sa famille, que la réputation parfaite qui accompagnait le député, pour la décider.

Elle écrivait à une amie quelques mois après son mariage :

« Tu me félicites, ma chère, et sans doute avec raison. Il n'y a que mon âme ingrate qui puisse ne pas apprécier mon lot dans la vie. Oui, mon mari est homme d'un mérite incontestable et incontesté; oui, l'avenir qui l'attend est immense, et, comme tu me le dis justement, il ne faut pas faire fi de cette position qu'apporte à sa femme un mari posé comme le mien dans le monde.

« Sans doute il est agréable de voir son mari le premier presque partout, et le maître de son parti. Quelquefois je pense à tout cela, et j'essaye d'avoir de l'orgueil.

« Et sais-tu qu'il m'aime, ce grand homme? Il m'aime, ma chère, comme un amoureux, non comme un mari. Eh bien! son amour me fait peur!

« J'ai beau faire, mon mari m'effraye. Je ne vois pas clair dans son âme. Mon faible esprit, sans doute, ne peut s'élever vers les hauteurs où le sein plane.

« Je me sens dans mon tort, je passe ma vie à me corrigéner. Rien n'y fait. Quand mon mari me donne une preuve d'amour, je suis chagrinée comme on l'est par une avance à laquelle on ne peut pas répondre. Quand il me serre la main j'ai le frisson.

« Plains-moi donc, ma chère amie, au lieu de m'en-vier, car je ne suis pas bien avec ma conscience, et ne puis cependant dompter mon cœur rebelle.

« Veux-tu tout savoir? Eh bien! si mon mariage était encore à faire, et que l'on me donnât le choix entre ce mariage et le couvent, je choiserais le couvent.

« Il me semble, — puisque j'en suis aux confidences, je veux les faire entière : cela me soulagera le cœur, — il me semble donc que si mon mari n'avait pas de passion pour moi, je supporterais le mariage plus volontiers. M. Bernier ne me rend pas la vie difficile, et sauf une propension à la jalousie, que j'ai grand soin de ne pas exciter, je ne saurais rien reprocher à son caractère.

« S'il voulait donc vivre avec moi comme je le croyais en l'épousant, c'est-à-dire dans ces relations affectueuses mais calmes, qui sont d'ordinaire le lot des mariages de raison, rien assurément ne viendrait troubler notre intérieur. Mais, plaise à Dieu, que tu ne saches jamais combien il est cruel de vivre en face d'un homme sincèrement épris, sincèrement malheureux de vos froideurs, que le devoir vous prescrit d'aimer, et pour lequel on ne peut ressentir que de l'éloignement.»

Belle, douée d'une âme délicate, et de cette grâce que LaFontaine dit, avec raison, être plus belle encore que la beauté, madame Aristide Bernier était certes bien faite pour inspirer l'amour. Mais, encore une fois, dans des écarts en même temps jeunes et usés comme celui du député, l'amour ne vient pas *parce que* mais *quoique*, pour ainsi dire.

D'abord Aristide s'étonna de sentir en lui quelque chose qui contrebalançait l'ambition. Il voulut se révolter, mais ses tentatives de révolte, loin de le délivrer, lui firent plus rudement sentir son esclavage. Il sortit vaincu du combat. Et la froideur de sa femme augmentait encore sa passion. Il se surprit bien des fois, oubliant les affaires les plus graves pour rêver à une interjection qu'elle avait laissé échapper en courant.

La passion enfin le prit comme une maladie aiguë, le posséda, le domina.

Au moment où il touchait à l'accomplissement de ses désirs, où il réalisa l'ambition de toute sa vie, où il jouait un rôle important dans les affaires de son pays, et était sur le point de devenir ministre, il aurait peut-être laissé Paris, et la députation, et le porte-feuille, pour aller vivre dans un coin perdu, à la campagne, avec sa femme, si elle lui avait dit : « Je t'aimerai ! »

Sa jeunesse refoulée, étouffée dans un coin de son cœur, en sortait tout à coup incompressible. Elle réclamait ses droits, à un corps vieilli et défiguré.

Notre siècle révolutionnaire, cette course au clocher des ambitions, a vu plus d'une de ces expiations terribles. La jeunesse trahie ne pardonne pas, elle se réveille sous les cheveux blancs.

Autrefois on parlait des folies de la jeunesse. Aujourd'hui la jeunesse calculatrice ne fait plus de folies. Mais que l'on jette un regard sur ces vingt dernières années : ce sont les vieillards qui en font.

### XXIII

On discutait alors, dans les cercles politiques, la grande affaire de Buzançais.

On sait comment, dans l'hiver 1846-47, quelques hommes du peuple, affamés par la cherté du pain et la rareté du blé, se portèrent furieux chez des propriétaires de Buzançais qu'ils accusaient d'accaparer le grain, et les massacrèrent, et comment les assassins furent condamnés à mort.

L'opposition pouvait tirer un magnifique parti de ce funeste événement. Elle pouvait amener contre le pouvoir une faction formidable et dieter peut-être des conditions à ce même pouvoir.

Mais les hommes que la passion n'emportait pas, et qui voyaient plus loin que le jour même, ne s'abusaient point sur la portée d'une pareille arme. Ils savaient bien qu'en spéculant sur les colères du pauvre contre le riche, ils trouveraient tout à coup à leurs ordres une puissante armée.

Mais que faire après de cette armée ?

— Prenez garde, disait Aristide. Si vous soulevez une fois les dessous sociaux, vous engagerez une terrible partie. Sans doute, vous allez trouver à vos ordres toute une population; mais, au lendemain de votre victoire, n'oubliez pas que c'est vous qui serez aux siens. N'oubliez pas que vous deviendrez les esclaves de ces préto-riens, et qu'il vous faudra les satisfaire. Or vous ne les satisferez pas. Vous ne pouvez pas faire que tout le monde soit riche et contenter tous les appétits; donc, après vous avoir élevés, ils vous renverseront. Ce n'est pas tout que de monter, il faut rester en haut. Et pour cela il est bon de ne pas fonder son piédestal sur le sable mouvant des foules, qui n'ont pour moteurs que des appétits, les appétits, inessieurs! puissances redoutables et aveugles que des écoles sociales nouvelles aiguissent en ce moment, et qui nous menacent tous, car *satisfait* ou libéraux, nous sommes la société, après tout! Voyez-vous, entre un pauvre et un riche en présence, il ne faut jamais laisser passer une doctrine qui permet l'examen des droits, qui justifie l'attentat, car alors...

— Alors, oui, on ne sait pas ce qui peut en résulter! interrompit une voix qui fit tressaillir le député.

Les paroles expirèrent sur ses lèvres, il leva les yeux et demeura aussi interdit que s'il eût été changé en statue de sel.

Sa pâleur, sa stupéfaction, sa terreur, car il y avait en lui de tous ces sentiments, furent si frappants que les assistants levèrent aussi les yeux sur le nouvel interlocuteur.

Ils virent un homme dans la force de l'âge, élégamment vêtu, et porteur d'une physionomie avantageuse. Cheveux épais et noirs, sourcils bien arqués, yeux vifs, moustaches retroussées, bien ganté, bien chaussé, luisant, lustré, vernis. Peut-être avait-il la quarantaine; mais il pouvait si bien jouer les jeunes-premiers qu'on n'eût pas songé à compter ses années. Il devait faire figure parmi les *beaux* du boulevard; mais ce n'était point un bellâtre.

—Eh bien! mon cher Bernier, reprit-il en voyant l'étrange figure que lui faisait le député, ne me reconnaissez-vous pas? ou bien me prenez-vous pour un revenant? Vos domestiques ne m'ont pas annoncé, je suis entré il y a un instant, je vous ai entendu, je vous ai répondu... voilà!

—Ah! Ah!... balbutia le député, qui n'en put pas dire davantage.

—En vérité! on dirait que vous n'êtes pas ravi de me voir, Aristide! Et nos jeunes années! et nos bons souvenirs!...

—Mais si... mais si... murmura d'une voix tremblante le malheureux député.

—Mais alors échangeons une poignée de main... Bien... Et maintenant, présentez-moi à madame Bernier pour laquelle je ne veux pas rester plus longtemps un intrus.

Assurément, Bernier avait l'air d'un condamné à mort, et ses amis le remarquèrent lorsqu'il se leva pour conduire à sa femme le brillant étranger, et lorsqu'il dit:

—Ma chère Rosalie, je vous présente M. le chevalier Raoul de Rouvenac, un de mes compatriotes!

—Merci! mon cher, s'écria Raoul avec une admirable désinvolture. A présent, je vous en conjure, ne vous dérangez pas pour moi, que je ne fasse pas événement dans votre salon! Vous causez avec ces messieurs de choses graves; continuez! Moi, je resterai près de madame, si elle le permet. Nous aurons une conversation moins sérieuse. Car, je vous l'avoue, je n'entends plus grand-chose à la politique... Et puis, quant à ce que j'en sais encore, nous ne serions pas du même avis! Et je ne viens pas ici pour faire de la controverse!

Le chevalier s'assit sur un pouf aux pieds de madame Bernier, laissant l'assemblée abasourdie de son aplomb, autant que le député terrifié de sa présence.

Pourtant il reprit la discussion avec ses collègues. Mais cette fois il n'en tint plus le dé, comme on dit. Il laissa parler les autres, répondit par des monosyllabes ou des signes de tête, et ne put s'empêcher de tourner deux ou trois fois les yeux du côté où s'isolaient en un groupe sa femme et le chevalier.

## XXIV

—Mon cher, à présent que vos amis sont partis, s'écria Rouvenac dès qu'il vit le salon vide, voulez-vous m'accorder un quart d'heure d'entretien particulier? Je voudrais vous parler d'affaires.—Madame, vous allez croire que ma visite est intéressée. A la vérité, quand je suis entré chez vous, je n'eusse pu vous dire le contraire... Actuellement quo j'ai eu le bonheur de causer

avec vous quelques instants, vous saurez désormais quel attrait m'y ramènera.

Il était difficile de mettre plus courtoisement une femme à la porte de son salon. Rosalie salua et sortit.

Le député avait repris possession de lui-même. Devant l'audace de Rouvenac, il mit sa froideur indéchiffrable comme un bouclier.

Il s'assit, leva vers son interlocuteur son masque rigide et lui dit:

—Et bien! monsieur, que me voulez-vous?

—Monsieur?—Monsieur, si vous voulez!—nous réserverons les termes d'infinité pour le public!—Done, monsieur, voici ce qui m'amène: Tandis que vous prenez rang parmi nos *honorables*, moi j'entreprenais des affaires de bourse. J'ai d'abord réussi... et puis la chance a tourné. Comme d'autres intérêts se trouvaient attachés aux miens, ne pouvant remplir mes engagements, j'ai pris le parti de passer en Belgique. Vous le savez, d'ailleurs, je ne désirais pas risquer un procès à Paris... dans notre intérêt commun.

Le député fit un soubresaut vite réprimé.

Rouvenac poursuivit:

—... Il valait mieux alors n'attirer sous aucun prétexte l'attention de la justice.—A propos! je vous fais mon compliment de votre plaidoyer en faveur du meunier Ortaillaud!—Je l'ai lu dans l'*Echo de Vesone*...

—Au fait, s'il vous plaît, interrompit Bernier.

—Eh bien! oui, au fait. Le voici, le fait. De Belgique j'ai passé en Angleterre, d'Angleterre en Amérique, et je suis revenu Gros-Jean comme devant. Pas même tout à fait comme devant, car jadis les perdrix et les lièvres seuls auraient pu crier contre moi, et ce sont de bons animaux qui ne parlent pas; je les tuais d'ailleurs, et les morts ça parle encore moins, comme vous savez.

—Oui, après!

—Mais les vivants!... Oh! les vivants, ça erie en diable pour peu qu'on les écorche! Quand on est dans les affaires, voyez-vous, on ne peut pas payer en paroles, il faut payer en argent, ce qui est bien plus difficile. Et si on ne paye pas, il y a des enchevêtrements de conséquences incroyables! On vous poursuit, on vous ratrape pour vous dénoncer, vous couper les vivres, et même pour vous coffrer. C'est fort ennuyeux, je vous assure!

Bref, tandis que le sort vous faisait grandir dans l'estime publique, tandis que vous deveniez l'homme inattaquable que l'on cite de toutes parts, moi, j'avais le malheur, au contraire, d'amasser, je ne sais pourquoi, sur ma tête, un assez grand nombre de réclamations. Enfin, je ne suis pas en possession de la confiance publique...

—C'est-à-dire, n'est-ce pas, que vous êtes déshonoré?

—Moi, Raoul de Rouvenac, déshonoré!... Et mon père!... et mes ancêtres! Oh! monsieur Bernier! Quand on a un nom à défendre...

—Passons! Alors qu'êtes-vous, s'il vous plaît?

—Mais je suis... votre ami d'abord, et vous ne me traitez pas comme tel, décidément. Moi, je ne vous veux pas de mal...

.. Ni moi non plus.

—Eh bien, croiriez-vous qu'un pays quelconque demande mon extradition? L'extradition de France, de moi, Français!

— C'est étrange ! Et qu'avez-vous donc fait, dans ce pays ?

— Rien !... une faillite peut-être... ils auront appelé cela banqueroute...

— Enfin, que puis-je à cette affaire ?

— Tout ! Quand un homme de votre influence et de votre honorabilité ira dire aux autorités : "Monsieur Rouvenac est mon ami, mon compatriote ; je le connais depuis son enfance, il est incapable de quoi que ce soit de fâcheux, etc..." on ne me rendra pas... et, à vous parler franc, je tiens beaucoup à ne pas être p... rendu...

— Mais comment, vous-même, n'allez-vous pas trouver les gens que cela concerne, faire constater votre qualité de Français, réclamer contre les abus de pouvoir ?

— Oh ! pourquoi !... on plaide toujours si mal sa propre cause ! et vous plaidez si bien celle des autres ! Et puis, moi, comme je vous le disais, j'ai des ennemis. On ne me croira pas sur parole, on s'informera, et alors...

— Alors, les renseignements ne seront pas des plus favorables.

— Peu ! c'est une chose si bizarre que la manière dont s'établit une réputation ! Voyez la vôtre !... L'opinion s'étaye d'une foule de petits faits insignifiants ; ici l'un parle d'une dette oubliée, l'autre montre une lettre de change... égarée ! etc., etc., et voilà un homme taré.

— Il serait bon que vous me précisiez ce qu'on pourra dire, car enfin il faudrait avoir réponse à tout.

— Si vous prenez mon parti, si vous me réclamez comme votre ami, on ne s'informera pas. Ce sera toujours le meilleur.

— Mais enfin...

— Enfin ! rien ! des vtilles. Enfin, j'ai compté que sans plus de phrases, sans avoir besoin de faire ma confession, je pouvais venir vous demander un service, comme on le demande à un camarade qui ne met pas tant de façons à vous le rendre.—Dois-je, oui ou non, compter sur vous, Bernier ?

Le ton du chevalier devenait précis, sec et tranchant.

— Vous me direz ce que vous désirez que je fasse, répondit le député.

— Eh bien ! demain matin, vous recevrez une note avec les noms des personnes qu'il faudra voir et persuader. Et... n'est-ce pas, mon cher, faites bien les choses...

— De mon mieux

— Réussissez, voilà tout !

## XXV

On comprendra ce que devint la vie de Bernier. Il dut faire mille démarches pour tirer son ancien complice d'une situation aussi fautive que compliquée. Tous les soirs, au milieu de sa réunion politique, Rouvenac surgissait comme un spectre. Peu à peu il avait fini par prendre part aux discussions ; il disait son mot ; il se faisait présenter à celui-ci ; puis à celui-là. Après avoir tenu sa place parmi les causeurs, il venait s'asseoir près de madame Bernier.

J'ai dit comment, à Sarlat, ses rapports avec la bonne compagnie l'avaient formé. À Paris, bien qu'il eût plus volontiers fréquenté les boudoirs que les salons, il

s'était maintenu, quant à l'extérieur, dans son rôle de gentilhomme.

Madame Bernier l'écoutait donc volontiers, et lui répondait gracieusement. Elle se trouvait assez seule dans son salon politique, dont bien souvent elle avait voulu résigner la présidence entre les mains de son mari ; mais Aristide, pour rien au monde, n'aurait consenti à ne pas voir sa femme le soir, lorsque déjà dans la journée il devait la quitter pour aller à la Chambre. Et puis, qui sait ? si madame Bernier n'eût pas été retenue chez elle le soir, elle serait sortie peut-être... elle eût été se faire admirer ailleurs en toilette de bal !

Mais maintenant il était partagé entre deux angoisses : quitter sa femme ou la laisser exposée aux attentions de Rouvenac.

Ah ! comme elle se renouvela plus aiguë, plus intense, cette jalousie qu'il avait tant de fois ressentie enfant, sur les bancs du collège, jeune homme, dans les groupes politiques !

Tandis qu'il se sentait vieux et défilé, Rouvenac était encore dans tout l'éclat d'une brillante jeunesse. Et cette façon d'autrefois ! elle semblait grandir de jour en jour. Le chevalier fit même de l'effet parmi les députés de la gauche. Et, par un singulier phénomène, plus Rouvenac s'établissait et grandissait dans le salon du député de Sarlat, moins celui-ci donnait de l'essor à son esprit judicieux et profond.

On eût dit que par une sorte de vampirisme moral l'un absorbait les facultés de l'autre. C'est que, comme autrefois et plus encore, la jalousie et la haine paralysaient Aristide.

Il était passionné, cet homme froid, ainsi qu'on a pu le voir, et passionné comme la plupart des gens froids, c'est-à-dire plus profondément que les gens dont les émotions sortent facilement à l'extérieur. Chaque impression reçue aux places sensibles de son cœur le terrassait. Cette apparition soudaine de Rouvenac au travers de sa vie était pour lui un coup de foudre. Tout l'échafaudage moral de sophismes qu'il avait lentement construit en son âme tombait réduit en poudre. Cet homme intègre qui avait fini par croire lui-même à son intégrité, qui s'était établi dans son honnêteté comme dans un bien légitimement acquis, il s'éveillait soudain, en sursaut, devant une horrible réalité.

En revoyant Rouvenac il avait revu son crime. Le petit percepteur lui semblait frétiller entre eux deux dans ce grand salon aux épaisses tentures, plein de députés en habits noirs.

"C'est donc vrai ! je suis donc un meurtrier !"

Voilà l'horrible aveu que lui répétait sa conscience sortie de léthargie, à chaque fois que le chevalier reparaissait devant ses yeux. "J'ai cet être infâme pour complice... Je le hais, je le méprise, sa vue révolte toutes les fibres de mon être, et je suis obligé de le subir ! Et toute ma puissance, toutes mes forces sociales sont à ses ordres comme de bons chevaux que j'aurais élevés pour son service ! Je pourrais dire au premier prince du sang, s'il venait chez moi : Sortez ! Je pourrais dire à la magistrature et à la force publique, si elles se présentaient à ma porte : Retirez-vous, je suis inviolable ! Je pourrais donner le signal du renversement d'un ministère... Je pourrais... qu'importe ce que je pourrais !... Je ne puis pas anéantir Rouvenac, ni même lui défendre ma porte ! Je suis sa chose... Je suis son

bien... Heureux encore s'il n'use pas de moi davantage ! Que lui refuserais-je !..."

Un jour, il rentra chez lui inopinément vers deux heures pour prendre des papiers qu'il avait oubliés. Il voulut traverser l'appartement de sa femme pour l'entrevoir un instant, pour saisir au moins au passage une émanation d'elle, s'il ne pouvait la voir.

Au moment où il soulevait la portière du petit salon, il se trouva face à face avec Rouvenac qui sortait.

Il pâlit et recula de trois pas.

— Eh ! bonjour, cher ! s'écria le chevalier en lui tendant la main. Mais comment revenez-vous à cette heure-ci ? Seriez-vous souffrant ?

— Non... merci... ballutia le malheureux, frémissant de rage et de jalousie.

— Ah ! tant mieux ! Eh bien ! à ce soir !

Il disparut. Avant d'entrer, le député eut besoin de demeurer quelques secondes appuyé au mur, pour ne pas défaillir.

Enfin, il releva cette portière de tapisserie qui lui semblait devoir s'ouvrir sur le ciel, et qui lui avait montré le plus odieux des spectres de l'enfer.

Madame Bernier lisait, demi-couchée sur une causeuse. Un guéridon se trouvait à portée de sa main. La chaise du chevalier était encore là, de l'autre côté du guéridon, en face d'elle.

Tout frémissant encore et le visage décomposé, le député marcha vers cette chaise et s'y assit.

— Quoi ! c'est vous ? dit Rosalie. Déjà ?

— Oui... beaucoup trop tôt... n'est-ce pas ? repartit Aristide d'une voix qu'il s'efforçait de rassurer, comme s'il avait pu réussir à la rendre froide et railleuse.

— Je ne m'en plains pas, au contraire ! je remarque seulement que la séance ne finit pas d'habitude de si bonne heure.

— Eh ! que me fait le séance ! qu'elle aille comme bon lui semblera !

Madame Bernier leva sur son mari des yeux étonnés.

— Le chevalier de Rouvenac est fort aimable ! Qu'en dites-vous, Rosalie ?

— Mais il est bien élevé ; d'une politesse un peu exagérée peut-être, mais qu'il ne faut pas proscrire par ce temps où les mœurs anglaises nous envahissent... Sa conversation ne manque ni de variété, ni d'intérêt.

— Oui ! je sais, un homme charmant... qui a beaucoup de succès près des femmes. Aussi le rencontrai-je chez vous dès le matin...

Rosalie s'aperçut enfin de l'étrange visage de son mari, de l'altération de sa voix.

— Ne dois-je plus le recevoir ? demanda-elle vivement.

— Oh ! pourquoi !... je serais un mari jaloux... un tyran...

— Mon Dieu ! monsieur, je ne vous ai pas donné le droit de me supposer si revêche ! J'ai bien accueilli M. de Rouvenac parce que vous me l'avez présenté comme votre ami d'enfance. Sa conversation ne me déplaisait pas, je n'ai pas mis d'obstacles à ses visites du matin...

— Ses visites !... Il est venu d'autres fois, alors !...

— Cinq ou six fois, peut être, depuis six semaines.

— Bien ! très-bien !

— Mais, je vous le répète, il me suffit de savoir que ces visites ne vous sont pas agréables, je m'arrangerai pour les supprimer.

— Toujours !... soumise comme une victime.

— Comme une femme doit l'être à son mari ; voilà tout.

Et du reste, pour vous rassurer la conscience, je m'empresse de vous dire que ce ne sera pas une bien grande privation pour moi que de ne pas recevoir M. de Rouvenac le matin. Quant à ses visites du soir, je suppose qu'elles vous plaisent, puisque vous les accueillez. Alors, du moment où vous désirez que je tienne votre salon, je ne saurais que lui faire gracieuse mine. Je vous fais observer cela pour que vous sachiez le mettre vous-même sur le pied où il vous convient qu'il reste dans la maison.

— Rosalie ! vous êtes un ange... Pardon ! je ne vous vaud pas ! je suis égoïste et méchant. Je vous tourmente ! s'écria le malheureux en se jetant aux pieds de sa femme. Ah ! si je ne vous aimais pas tant, je ne serais pas jaloux. Mais je sais si bien que je suis laid, que je parais vieux, que je fais une triste figure à côté des autres... de Rouvenac surtout...

— Allons ! remettez-vous, dit avec bonté madame Bernier, je vois que c'est l'affection que vous avez pour moi qui vous rend jaloux. Je ne vous en veux pas. Et croyez-moi, faites absolument ce qui vous plaira quant à M. de Rouvenac.

La figure du député redevenit sombre. Que pouvait-il faire ?... Rien !... Il courba la tête, baisa les mains de sa femme, et se releva en disant :

— Non, Rosalie, je serais injuste et cruel envers vous... envers lui... Je ne veux pas vous priver d'une société qui peut avoir quelque agrément dans l'isolement où je vous laisse trop souvent...

Il détourna la tête pour cacher la contraction que l'hypocrisie et la colère mettaient sur son visage, et ajouta :

— Je retourne au Palais-Bourbon. A ce soir, ma chère Rosalie.

Il dit ces derniers mots en sortant du salon, et il se souvint tout à coup qu'un moment auparavant, à cette même place, Rouvenac lui avait dit aussi : "A ce soir."

Où, ce soir ! ce même soir, il allait le revoir, cet être mille fois plus épouvantable à ses yeux qu'un fantôme ! Il le reverrait, il lui serrerait la main, il le conduirait lui-même à sa femme !...

Et si c'eût été ce soir-là seulement !... Mais non ! Tous les soirs autant qu'il en tient dans neuf longs mois de session ! autant qu'il plairait à Rouvenac d'en prendre enfin !

En s'en allant à la Chambre, le député se disait : "Si je donnais ma démission... si je me retirais en province avec ma femme ?"

Mais c'était une pensée volante qui n'avait point encore de racines dans son esprit.

(A continuer.)

**A VENDRE A CE BUREAU**  
L'ECHO DU CABINET DE LECTURE PAROISSIAL,  
POUR L'ANNÉE 1862,  
RELIÉ EN UN BEAU VOLUME,  
Prix : \$2.50.

# PIÉTÉ.

(RONANCE.)

Paroles d'OSCAR MAX.

Musique de VITAL MERCIER.

Allegretto moderato.

PIANO.

Andante.

Quel - le voix sainte et pu - - re

FIN. *pp*

A re - ten - ti sou - dain, De tou - te la na - tu - - re

C'est le pi - eux re - frain. El - le dit son his - toi - - ro, El - le dit son bon -

heur, El - le chante à la gloi - re Du puis - sant cré - a - teur.

## 2E COUPLET.

Petit oiseau tu chantes  
Ta douce liberté,  
Tes amours innocentes  
Et ta félicité.  
Mais on te met en cage,  
Et tu chantes encor !  
A Dieu, par ton ramage,  
Tu demandes la mort.

## 3E COUPLET.

Beau chêne inébranlable  
Qui monte comme un vœu,  
Du noir séjour du Diable  
Jusqu'au palais de Dieu.  
Le vent dans le feuillage  
Chante et dit à genoux,  
A Dieu rendez hommage,  
Priez-le comme nous.

## UN PEU DE TOUT.

**DESTRUCTION DES FOURMIS.**—Les petites fourmis noires creusent dans les jardins des galeries souterraines sous les racines des plantes cultivées, dont elles peuvent ainsi causer la mort; lorsqu'elles sont très-nombreuses, elles peuvent même faire périr des arbustes et de jeunes arbres fruitiers; elles attaquent, au moment où ils commencent à mûrir, tous les fruits sucrés, surtout les pêches et les abricots. On trouve toujours facilement la retraite de la fourmi noire; mais il n'est pas aussi aisé de la déloger; si elle s'est établie sous les racines d'un arbre, il est impossible d'échauder sur place la fourmière, procédé certain de destruction qu'on doit employer chaque fois que les circonstances le permettent. Si l'on peut, sans inconvénient, saupoudrer la fourmière de chaux vive et y verser ensuite de l'eau, on en détruit un très-grand nombre. Quand ces deux moyens ne sont pas praticables, on ne peut que troubler fréquemment les fourmis en bouleversant le terrain tout autour de leur domicile pour les obliger à en changer; en attendant, on s'oppose à leurs déprédations au moyen de planchettes enduites de miel. On peut aussi placer au bas des arbres chargés de fruits mûrs des fioles pleines d'eau sucrée ou miellée; les fourmis vont s'y noyer en grand nombre.

On emploie encore les moyens suivants pour détruire les fourmis qui attaquent les arbres et les plantes :

1° Si la plante est en pot, il suffit de placer le pot dans une soucoupe ou écuelle pleine d'eau.

2° On entoure le tronc de l'arbre d'un flocon de laine cardée, ou d'une lisière imbibée d'essence de térébenthine.

3° On enduit, au moyen d'un pinceau, le pied de chaque arbre, tout autour et à la hauteur de quelques centimètres, d'un mélange composé de crasse d'huile, de mauvaise graisse, de goudron, de poix de cordonnier et de térébenthine, dans la proportion de soixante grammes de goudron et de cent vingt grammes de térébenthine pour cinq cents grammes d'huile et de graisse. On fait fondre d'abord ensemble l'huile, la graisse et le goudron, et, quand ce mélange est froid, on y ajoute la térébenthine. Cette composition ne doit avoir que peu de consistance, de manière qu'on puisse facilement l'étendre avec un pinceau. Quelques gouttes versées dans les trous des fourmis suffisent pour détruire ces insectes.

4° On fait dissoudre un gramme d'aloès dans un litre d'eau et on lotionne, au moyen d'un gros pinceau ou d'une brosse qu'on trempe dans cette solution, les troncs et les rameaux des arbres attaqués par les fourmis. On détruit ainsi, nonseulement les fourmis, mais encore les pucerons et les autres insectes. On peut aussi se servir de cette eau pour les légumes qui sont dévorés de chenilles, pourvu toutefois qu'ils soient cultivés pour leurs racines et pour leurs graines, et non pour leurs feuilles.

On éloigne les fourmis des offices et des armoires en plaçant sur une des tablettes du marc de café bouilli, qu'on a soin de renouveler à mesure qu'il perd son odeur, ou bien de la suie et des feuilles de tabac. L'odeur des feuilles d'absinthe, de basilic ou de lavande, chasse les fourmis des appartements.

La grosse fourmi rousse des bois, ou fourmi polyergue, ne commet aucun dégât; ses larves, improprement nommées œuf de fourmis, sont recherchées pour la nourriture des jeunes faisans.

Un amateur d'anagrammes, d'acrostiches, de rébus, etc., etc., a fait l'ingénieux calcul suivant :

Soit la coalition électorale de Marseille :

Berryer-Thiers-Marie.

Berryer, — vous le lui accorderiez facilement, —

représente 1815, soit..... 1815

Thiers, — vous ne le contesterez pas non plus

représente 1830, soit..... 1830

Marie, — c'est 1848 à ne pas douter, — soit.... 1848

Laisant de côté le radical, additionnez les terminaisons :

$$15 + 30 + 48 = 93.$$

93!...

Hein? N'est-ce pas que c'est joli?

Eh bien! ce n'est rien encore.

Le même calculateur avait prévu que M. Thiers ne serait pas nommé là-bas.

C'est simple comme *bonjour*.

Retranchez, dans l'addition qui précède, la part de M. Thiers, soit, 30:

Il reste: 15 + 48 = 63.

63!...

C'est-à-dire 1863!

M. Thiers ne pourrait pas être nommé.

\*..\*

La Cour d'assises, en dépit de sa gravité solennelle et de ses drames sombres, a parfois son côté comique:

A. et B. ont ensemble rencontré l'accusé dans un champ, et lui ont parlé...

On les cite à comparaître.

A l'audience, A. se souvient; B. ne se souvient plus.

— Quelle heure était-il?

A. — Huit heures du matin.

B. — Onze heures du soir.

— Quel vêtement portait-il?

A. — Une blouse blanche.

B. — Un habit bleu à boutons d'or.

C'est à travers ces hésitations, dénégations, réfutations, contradictions, que le jury est obligé de démêler la vérité.

Rude tâche!

Heureusement, dans nos mœurs adoucies, l'obscurité des faits est portée au bénéfice du prévenu.

Le paysan, ainsi qu'il a été constaté dans un récent procès, répugne à la déposition en justice.

Il mettra tout en œuvre pour y échapper.

En présence de la Cour assemblée, il se trouble, perd la mémoire et balbutie. Il lui semble, à demander son témoignage, qu'on l'accuse un peu lui-même.

Pourtant, ne voyez pas dans ses rapports flagrantement contradictoires l'intention d'égarer la justice; point. L'émotion le paralyse. De bonne foi, en moins de deux minutes, il avancera deux assertions diamétralement opposées.

— Avez-vous vu l'accusé?

— Je l'ai vu.

— Prenez garde!...

— C'est-à-dire, non, je ne l'ai pas vu.

— Réfléchissez bien; prenez le temps. Est-ce oui? est-ce non?

— Je ne sais pas.

Les témoignages servant de documents à écrire l'histoire ne sont pas de qualité meilleure.